

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation
LES ROUTES DEPARTEMENTALES D19, D19E1, D19E2 et D19E3
au territoire des communes de BERTINCOURT, BUS, LEHELLE et YTRES
TRAVAUX
sondages
Section hors agglomération
du 24 février 2025 au 23 mai 2025

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967 relative à la Signalisation des routes modifiée par des arrêtés subséquents,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande du 07/02/2025, par laquelle AXIANS, fait connaître le déroulement des travaux de sondages, du 24 février 2025 au 23 mai 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de sondages, va nécessiter une restriction de la circulation sur les routes départementales D19 du PR 7+454 au PR 9+90, D19E1 du PR 29+353 au PR 29+595, D19E2 du PR 32+0 au PR 32+459 et D19E3 du PR 39+102 au PR 40+518, hors agglomération, du 24 février 2025 au 23 mai 2025, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information préalable faite auprès de Messieurs les Maires des communes de BERTINCOURT, BUS, LEHELLE et YTRES,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bapaume,



 Zone de travaux